

REUNION
DU
CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121 - 10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de LE PERTRE se réunira en séance d'installation du conseil municipal, le vendredi 26 janvier 2024 à 20 heures 00 à la Mairie.

Fait à LE PERTRE, le 22/01/2024

Christine Thiken,
La conseillère municipale maire-suppléante



OBJET DE LA RÉUNION

ORDRE DU JOUR :

- 1/ Élection du Maire
- 2/ Détermination du nombre d'adjoints
- 3/ Élection des adjoints